



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-067

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2021

Sommaire

Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

75-2021-02-10-004 - Arrêté de Madame La Présidente de la Commission des Contrats Publics (CCP) de l'AP-HP, portant désignation des Rapporteurs. (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2021-02-10-007 - Arrêté n°2021/3118/003 portant composition du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'État (3 pages)

Page 5

Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

75-2021-02-10-004

Arrêté de Madame La Présidente de la Commission des Contrats Publics (CCP) de l'AP-HP, portant désignation des Rapporteurs.

ARRETÉ

Portant désignation des rapporteurs de la Commission des Contrats Publics de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.

La Présidente de la Commission des Contrats Publics de l'AP-HP,

Vu le règlement intérieur de l'AP-HP et notamment son annexe 15 relative à la Commission des Contrats publics,

Vu l'arrêté directeur n° 2011306-0002 du 2 novembre 2011 portant création de la Commission des Contrats Publics,

Vu l'arrêté directeur n°75-2020-08-12-007 du 2 septembre 2020 désignation du président et de la vice-présidente de la Commission des contrats publics,

Sur proposition du Directeur Général,

Arrête :

Article premier : sont désignés rapporteurs auprès de la Commission des Contrats Publics, pour une durée de trois ans :

- Monsieur Alain BENARD, directeur général adjoint des services d'une communauté de communes,
- Monsieur Régis COURROY, responsable d'un service achat – foncier,
- Madame Sylvie DE CERTEAU, consultante et formateur indépendant,
- Monsieur Hervé HORIOT, officier du Corps Technique et Administratif de l'Armement,
- Monsieur Guy LEBOUVIER, pharmacien hospitalier honoraire,
- Monsieur Jean-Louis PICQUAND, ingénieur général des Ponts et Chaussées.

Article 2 : la Déléguée au Pilotage de la Dépense et des Achats est chargée de l'application du présent arrêté.

Article 3 : l'arrêté n°75-2018-01-05-001 est abrogé.

Fait à Paris, le 10 février 2021

SIGNÉ

Irène FOGLIERINI

Préfecture de Police

75-2021-02-10-007

Arrêté n°2021/3118/003

portant composition du comité technique des directions et
services administratifs et
techniques de la préfecture de police au sein duquel
s'exerce la participation des agents de
l'État

Arrêté n°2021/3118/003

portant composition du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'État

Le préfet de police,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 12 ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2014 portant création du comité technique des directions et services administratifs de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-00699 du 8 septembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction de l'immobilier et de l'environnement ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu le décret NOR : INTA20290908D du président de la République en date du 16 novembre 2020 portant cessation de fonctions, formulée par Mme Bénédicte CARTELIER, sous-préfète d'Issoudun et la Châtre, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe ;

Vu l'arrêté NOR : INTA2011290A du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 10 juin 2020 portant nomination de M. Edgar PEREZ, au poste de chef du service des affaires immobilières au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté NOR : INTA2021885A du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 25 août 2020 portant nomination de Mme Sabine ROUSSELY en tant que sous-directrice de la protection sanitaire et de l'environnement à la direction des transports et de la protection du public de la préfecture de police ;

Vu la décision d'affectation ministérielle en date du 23 novembre 2020 portant nomination de Mme Bénédicte CARTELIER au poste de cheffe du service des affaires juridiques et du contentieux au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police, à compter du 7 décembre 2020 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration et du directeur des ressources humaines,

Arrête

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au sein du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'État :

- M. Didier LALLEMENT, préfet de police, président ;
- M. Charles MOREAU, préfet, secrétaire général ;
- M. Pascal LE BORGNE, directeur adjoint des ressources humaines ;
- M. Julien MARION, directeur de la police générale ;
- M. Serge BOULANGER, directeur des transports et de la protection du public ;
- M. Philippe CASTANET, directeur des finances, de la commande publique et de la performance ;
- M. Edgar PEREZ, directeur de l'immobilier et de l'environnement ;
- Mme Bénédicte CARTELIER, cheffe du service des affaires juridiques et du contentieux.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants des personnels titulaires et suppléants du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'État :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
M. TIXIER Damien SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	M. BRENDLE Guillaume SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
M. TAMARIN Stéphane SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	M. HADROUG Karim SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
M. LEON Gérard SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	Mme JAMAIN Marie-Christine SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
M. SAMUEL Judes SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	Mme LE-ROCH Gaëlle SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
Mme AIT MOUSSA Saliha SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP	M. MATTHEW Lyvio SNAPATSI SAPACMI ALLIANCE PN SYNERGIE SICP
Mme BNOURRIF Zohra CFDT SMI	Mme PEILLON Fabienne CFDT SMI
M. AIT TAYEB Samir CFDT SMI	M. BIAGUI Mamoudou CFDT SMI
M. FAULE Gilles CFDT SMI	M. CASTAING Xavier CFDT SMI
Mme MENGUY Laurence FSMI FO	M. GUILLAUME Nicolas FSMI FO
M. LEDOUX Marc FSMI FO	M. HICQUEL Julien FSMI FO

Article 3

L'arrêté n°2019-00124 du 4 février 2019 modifié relatif à la composition du comité technique des directions et services administratifs et techniques de la préfecture de police au sein duquel s'exerce la participation des agents de l'État est abrogé.

Article 4

Le préfet, secrétaire général pour l'administration et le directeur des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Fait à Paris, le 10 février 2021

Pour le Préfet de Police
Le Préfet, Secrétaire Général pour
l'Administration

Signé

Charles MOREAU